



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LES DONNÉES OUVERTES : LA VOIE DU FUTUR

Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le président

Pierre-Luc Dusseault

JUIN 2014

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

LES DONNÉES OUVERTES : LA VOIE DU FUTUR

Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le président

Pierre-Luc Dusseault

JUIN 2014

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

COMITÉ PERMANENT DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

PRÉSIDENT

Pierre-Luc Dusseault

VICE-PRÉSIDENTS

Gerry Byrne

L'hon. Gordon O'Connor

MEMBRES

L'hon. Diane Ablonczy

Jim Hillyer

Mark Adler

Pat Martin

Jay Aspin

Bernard Trottier

Anne-Marie Day

GREFFIER DU COMITÉ

Marc-Olivier Girard

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

André Léonard

Lindsay McGlashan

LE COMITÉ PERMANENT DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)c)(ii) du Règlement, le Comité a étudié les pratiques du gouvernement concernant les données ouvertes et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LES DONNÉES OUVERTES : LA VOIE DE L'AVENIR	1
CHAPITRE UN : INTRODUCTION.....	1
A. Aperçu de l'étude.....	1
B. Initiatives fédérales.....	2
CHAPITRE DEUX : DONNÉES OUVERTES PAR DÉFAUT	5
A. Mise en œuvre.....	5
B. Inventaire de jeux de données.....	6
C. Prioriser la diffusion de jeux de données.....	6
D. Protection des renseignements personnels et confidentialité.....	7
CHAPITRE TROIS : QUANTITÉ ET QUALITÉ	11
A. Données ouvertes bien décrites	11
B. Données ouvertes de grande qualité	12
C. Données liées ouvertes.....	13
CHAPITRE QUATRE : POSSIBILITÉ D'UTILISATION UNIVERSELLE	17
A. Formats de données.....	17
B. Possibilité de trouver des données.....	19
C. Informer le public.....	20
CHAPITRE CINQ : DIFFUSION DE DONNÉES EN VUE D'UNE AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE.....	23
A. Une meilleure gouvernance.....	23
B. Gains de productivité au gouvernement.....	24
C. Mobiliser les citoyens	25
CHAPITRE SIX : DIFFUSION DE DONNÉES OUVERTES À DES FINS D'INNOVATION	27
A. Création de valeur	27
B. Ouvrir la voie à l'innovation	27
C. Dialogue	28
D. Valeur économique	29
E. Valeur sociale.....	31
CHAPITRE SEPT : CONCLUSION.....	33
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	35

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	39
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	43
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	45

LES DONNÉES OUVERTES : LA VOIE DE L'AVENIR

CHAPITRE UN : INTRODUCTION

A. Aperçu de l'étude

Les gouvernements recueillent et produisent une quantité phénoménale de données. De plus en plus, des gouvernements de partout dans le monde ont commencé à adopter des stratégies de données ouvertes et à mettre sur pied des portails de données ouvertes afin de diffuser leurs données dans des formats ouverts et réutilisables. Dans ce contexte, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes (ci-après « le Comité ») a adopté la [motion](#) suivante :

Que le Comité entreprenne, en accord avec la signature de la Charte du G8 sur les données ouvertes, une étude pour évaluer et améliorer les pratiques du gouvernement sur les données ouvertes; que cette étude comprenne l'examen de la façon dont les entreprises canadiennes peuvent plus facilement obtenir et utiliser des informations de grande valeur et à fort potentiel économique de la part du gouvernement ainsi que l'examen des processus et pratiques d'autres gouvernements à l'égard de la collecte, du stockage et du transfert des données ouvertes; et que le Comité utilise ses résultats de recherche afin de fournir au gouvernement des orientations et des recommandations axées sur l'amélioration de la façon par laquelle ces données de grande valeur sont collectées, stockées et transférées aux Canadiens, donnant accès aux données ouvertes utiles et utilisables qui contribuera à stimuler la croissance économique dans le cadre d'une économie de l'information.

Au cours de son étude, le Comité s'est réuni 11 fois et a entendu des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et municipaux, des représentants de l'industrie, des universitaires et d'autres intervenants. En outre, des témoins du Royaume-Uni et des États-Unis ont discuté des initiatives de données ouvertes dans leurs pays. De plus, une représentante de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a donné un aperçu de l'expérience des données ouvertes dans d'autres pays. Le Comité a centré son étude sur les besoins des utilisateurs à l'égard de l'initiative de données ouvertes du gouvernement fédéral, sur les pratiques exemplaires d'autres gouvernements dans ce domaine et sur les avantages économiques et sociaux associés à l'utilisation des données ouvertes.

Lors de son témoignage, le [président du Conseil du Trésor](#) a expliqué au Comité que les données ouvertes sont la nouvelle « ressource naturelle du Canada ». [Richard Stirling](#), directeur international de l'Open Data Institute du Royaume-Uni, a ajouté que les données ouvertes constituent un matériel brut pour l'ère numérique. Bon nombre de témoins étaient d'accord avec eux : les données ouvertes possèdent une valeur.

Plusieurs témoins ont souligné l'importance de comprendre la terminologie des données ouvertes. Au début de l'étude, la [dirigeante principale de l'information \(DPI\) du gouvernement du Canada](#) a défini les expressions suivantes :

- Les **données brutes** sont des données lisibles par machine, au niveau d'intégration le plus bas, qui peuvent être réutilisées en soi ou regroupées à d'autres données de façons novatrices. Le gouvernement génère ou recueille et regroupe de vastes quantités de données brutes.
- Les **métadonnées** sont des données au sujet des données. Elles décrivent le contenu d'un jeu de données et le type de renseignements contenus dans chaque champ.
- Les **données ouvertes** rendent les données brutes et les métadonnées accessibles par l'entremise d'un portail, à l'instar de *donnees.gc.ca*.

B. Initiatives fédérales

Le gouvernement fédéral a lancé son premier portail de données ouvertes en tant que [projet pilote](#) en mars 2011. L'année suivante, il a [annoncé](#) l'adhésion du Canada à l'[Open Government Partnership](#) [Partenariat pour un gouvernement transparent] (OGP), un groupe de pays qui travaillent à transformer les gouvernements pour qu'ils soient plus ouverts, responsables et réceptifs à leurs citoyens. Dans le cadre de ses engagements envers l'OGP, le Canada a entériné l'[Open Government Declaration](#) [Déclaration pour un gouvernement ouvert] de l'OGP, qui prévoit l'accès amélioré aux données ouvertes. En avril 2012, le gouvernement fédéral a également publié son [Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert](#) qui met l'accent sur trois activités – l'information ouverte, les données ouvertes et le dialogue ouvert – correspondant aux objectifs de l'OGP. Ces trois activités sont interreliées, mais le Comité a concentré son étude sur les données ouvertes.

Dans son *Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert*, le gouvernement fédéral a présenté deux engagements touchant les données ouvertes : créer un nouveau portail de données ouvertes et diffuser plus d'informations sur la gestion des ressources et le rendement des ministères et organismes fédéraux. Dans sa [Mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert \(année 1\) Rapport d'autoévaluation](#), il résume les progrès accomplis en 2012–2013 quant à ces engagements. Ainsi, il a lancé le nouveau portail de données ouvertes *donnees.gc.ca* en juin 2013, et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a démarré sa base de données sur les dépenses en avril 2013; celle-ci contient des données financières historiques sur les dépenses des ministères.

Poursuivant son initiative de données ouvertes, le Canada a adopté officiellement la [Charte du G8 sur les données ouvertes](#) en juin 2013 : le gouvernement fédéral a convenu d'élaborer un plan d'action canadien pour mettre en œuvre les exigences de la Charte; de diffuser des jeux de données de grande valeur dans 14 domaines clés; et de contribuer à l'exercice de mappage des métadonnées du G8. En février 2014, il a publié son plan d'action, [Charte du G8 sur les données ouvertes – Plan d'action du Canada](#), qui

résume les progrès accomplis à ce jour et énumère les huit engagements que le gouvernement fédéral a pris dans ce domaine. Le plan d'action sur les données ouvertes décrit également quelques jeux de données de grande valeur que le gouvernement fédéral entend diffuser au moyen de son portail des données ouvertes.

Afin de promouvoir son portail de données ouvertes, le gouvernement fédéral a lancé son premier « appathon » en février 2014. L'[Expérience des données ouvertes canadienne 2014](#), un défi visant à concevoir une application mobile et basée sur le Web, a réuni 927 participants inscrits dans les universités de toutes les provinces partout au Canada. L'« appathon » a invité les participants à développer des applications utilisant des données ouvertes du gouvernement fédéral.

Dans l'ensemble, le gouvernement fédéral a des engagements en matière de données ouvertes dans le cadre de son appartenance à l'OGP, de son plan d'action pour un gouvernement ouvert et de son plan d'action pour les données ouvertes. Ces engagements se renforcent mutuellement et constituent le plan du gouvernement fédéral en matière de données ouvertes.

Conformément à la Charte du G8 sur les données ouvertes, le Canada a convenu de mettre en œuvre cinq principes fondamentaux d'ici le 31 décembre 2015 : les données ouvertes par défaut; la qualité et la quantité; la possibilité d'utilisation universelle; la diffusion de données en vue d'une amélioration de la gouvernance; et la diffusion de données à des fins d'innovation. Les thèmes et les conclusions qui ressortent de l'étude sont répartis dans le présent rapport selon ces cinq principes fondamentaux. Les principes fondamentaux constituent un réseau interrelié qui appuie les données ouvertes et c'est pourquoi certaines conclusions pourraient être liées à plus d'un principe.

CHAPITRE DEUX : DONNÉES OUVERTES PAR DÉFAUT

Il y a de bonnes raisons pour que certaines données publiques ne soient pas divulguées, mais je pense [que] la présomption [devrait être] que les données du secteur public doivent être [ouvertes] dans la mesure du possible.

Richard Stirling, Open Data Institute

Le premier principe des données ouvertes, les données ouvertes par défaut, encourage le gouvernement à nourrir les attentes du public selon lesquelles les données du gouvernement seront diffusées de façon ouverte tout en protégeant les renseignements personnels. Comme le prévoit la Charte du G8 sur les données ouvertes, dans certains cas « il existe des motifs légitimes justifiant que certaines données ne puissent pas être diffusées ». Ces motifs sont énumérés dans le document *Charte du G8 sur les données ouvertes – Plan d’action du Canada* et découlent habituellement des obligations en matière de protection des renseignements personnels, de sécurité et de confidentialité. Tout au long de l’étude du Comité, les témoins ont discuté de la mise en œuvre du principe de données ouvertes par défaut, de la création d’un inventaire de jeux de données, de la priorisation de certains jeux de données et de la protection des renseignements personnels.

A. Mise en œuvre

De nombreux témoins ont insisté sur l’importance du principe de données ouvertes par défaut. En fait, certains témoins ont plaidé que les données gouvernementales sont un bien public et devraient donc être diffusées ouvertement. [Ray Sharma](#), fondateur de XMG Studio inc., qui a aussi contribué au rapport du gouvernement de l’Ontario intitulé [Gouvernement ouvert par défaut : La nouvelle voie à suivre pour l’Ontario](#), a déclaré que même si ces données sont intangibles, cela ne signifie pas que leur valeur soit inférieure à celle d’un bien physique.

Par le passé, certains jeux de données du gouvernement fédéral étaient disponibles au public selon le principe du recouvrement des coûts. Tout au long de l’étude, le Comité a entendu de nombreux témoins remercier le gouvernement fédéral de son initiative d’offrir le libre accès à certains jeux de données fédéraux. Par exemple, [Ted Mallett](#), vice-président et économiste en chef de la Fédération canadienne de l’entreprise indépendante, a appuyé la décision d’offrir gratuitement les données de la [base de données CANSIM](#) de Statistique Canada. Ces données sont également disponibles sur le portail de données ouvertes du gouvernement fédéral. [M. Mallett](#) a noté que les chercheurs peuvent désormais analyser ces données plus en profondeur.

Certains témoins appuyaient aussi l'idée que les jeux de données devraient être disponibles gratuitement et accessibles plus rapidement.

Le principe de données ouvertes par défaut nécessite un changement culturel au sein du gouvernement. Un [représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique](#) a expliqué que si nous savons que nos données seront partagées, nous concevrons nos données dès le départ de manière à ce qu'elles soient utilisables par tous et par conséquent, il y aura moins de paperasse bureaucratique.

En juin 2014, plus de 200 000 jeux de données étaient disponibles sur le portail de données ouvertes du gouvernement fédéral, la majorité étant des données géospatiales de Ressources naturelles Canada. Les autres fournisseurs de données étaient principalement des ministères et des organismes fédéraux, Statistique Canada se hissant au deuxième rang des plus grands fournisseurs de jeux de données. Certaines sociétés d'État ont aussi contribué au portail de données ouvertes, mais les sociétés d'État ne seront pas visées par la directive sur le gouvernement ouvert, comme l'a confirmé un [représentant du SCT](#).

B. Inventaire de jeux de données

La [DPI du gouvernement du Canada](#) a indiqué que la nouvelle directive sur le gouvernement ouvert exigera des ministères qu'ils compilent et publient l'inventaire de tous leurs jeux de données, qu'ils remettent cet inventaire au SCT et qu'ils diffusent progressivement les jeux de données sur le portail de données ouvertes du gouvernement fédéral. La directive sera publiée d'ici [décembre 2014](#). Les représentants des gouvernements de l'[Ontario](#) et de [Terre-Neuve-et-Labrador](#) ont indiqué qu'ils avaient déjà commencé leur inventaire. Le [représentant du gouvernement de l'Ontario](#) a ajouté qu'il serait utile d'avoir un inventaire similaire au niveau fédéral.

Plusieurs témoins ont convenu qu'il faut faire preuve de transparence lors de l'application du principe de données ouvertes par défaut. Selon [Barbara-Chiara Ubaldi](#), gestionnaire du projet de gouvernement électronique au sein de l'OCDE, « il faut que le cabinet, dans le cas du Canada, prenne des mesures transparentes, qui précisent quels ensembles de données seront ouverts ». Plusieurs témoins ont souvent cité le Royaume-Uni comme un chef de file en la matière en raison de son initiative sur les données ouvertes. Le Royaume-Uni exige, entre autres choses, que chaque ministère fasse rapport de ses progrès en matière de données ouvertes au bureau du Cabinet, lequel publie par la suite des rapports sur les progrès des ministères en ce sens.

C. Prioriser la diffusion de jeux de données

Une des difficultés de l'application du principe de données ouvertes par défaut est les contraintes budgétaires des gouvernements. Un [représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique](#) a expliqué au Comité que, en raison des ressources limitées disponibles pour vérifier la qualité des données, son gouvernement devait choisir des jeux de données spécifiques à être publiés. Une [représentante du gouvernement du Nouveau-](#)

[Brunswick](#) a insisté sur la nécessité de consulter le public et l'industrie pour savoir quels jeux de données devraient être diffusés en priorité.

Lorsqu'un gouvernement diffuse des données ouvertes, il choisit généralement de commencer par des jeux de données auxquels le public a déjà accès et qui peuvent facilement être ajoutés à son portail de données ouvertes. [Denis Deslauriers](#), directeur du Service des technologies de l'information et des télécommunications de la Ville de Québec, a déclaré que sa ville a choisi de dresser une liste de priorités de la diffusion des jeux de données qui seraient les plus utiles à ses citoyens. De la même façon, un [représentant du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador](#) a mentionné que son gouvernement établit l'ordre de priorité des données qui seront diffusées sur son portail en se fondant sur le nombre de fois que des utilisateurs les demandent. Au fédéral, une [représentante de Santé Canada](#) a déclaré que son ministère établit l'ordre de priorités des données selon deux critères : la pertinence par rapport au mandat de Santé Canada et à ses résultats stratégiques; et l'adaptation aux besoins des utilisateurs.

D. Protection des renseignements personnels et confidentialité

Les données du gouvernement renferment souvent des renseignements personnels, comme le revenu d'un particulier, son niveau de scolarité et sa profession. Toutefois, lorsque les données sont diffusées, elles sont regroupées de façon à ce qu'aucun particulier ni aucune organisation ne puissent être identifiés. Certains témoins se sont dits préoccupés par la confidentialité. Par exemple, [M. Sharma](#) a prévenu que, peu importe la méthode de regroupement utilisée, la confidentialité n'est jamais garantie à 100 %. Dans certains cas, il demeure un risque minime que des renseignements personnels puissent être identifiés lors de la diffusion d'un jeu de données.

Un [représentant de Citoyenneté et Immigration Canada](#) a fait remarquer que plusieurs techniques sont utilisées pour protéger les renseignements personnels, comme le regroupement des données par catégorie (p. ex., fourchettes de revenu), l'arrondissement des données ou la suppression de certaines valeurs. Tous les ministères et organismes fédéraux qui ont comparu devant le Comité ont affirmé avoir des techniques similaires et estimaient que cela constituait une partie primordiale de leur travail. Un [représentant de Statistique Canada](#) a précisé que l'agence ne diffuse pas de fichiers de microdonnées à grande diffusion sur le portail de données ouvertes du gouvernement fédéral en raison des restrictions imposées dans les licences d'utilisation. Ces restrictions existent pour garantir que les fichiers de microdonnées ne soient pas liés à d'autres fichiers, une situation qui pourrait compromettre la confidentialité.

Un [représentant du SCT](#) a souligné que ses homologues américains et britanniques travaillent à de nouvelles technologies pour rendre les données anonymes. Une [représentante de Santé Canada](#) a dit que les données diffusées par son ministère étaient seulement des données agrégées, non pas des données individuelles, et n'avaient donc pas besoin d'être rendues anonymes. [M. Stirling](#) a noté que, au Royaume-Uni, une organisation indépendante, [UK Anonymisation Network](#), aide à vérifier que toutes les précautions ont été prises avant qu'un grand jeu de données ne soit diffusé.

Selon [M^{me} Ubaldi](#), « pour protéger les renseignements personnels, il est extrêmement important d'avoir des lignes directrices claires pour les fonctionnaires. » Elle a expliqué qu'ils sont des acteurs clés dans l'écosystème des données ouvertes et que, par conséquent, il faut continuer à insister sur la formation des fonctionnaires et les sensibiliser aux atteintes à la vie privée qui peuvent découler de leurs actes.

En ce qui a trait aux données ouvertes par défaut, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Canada continue de mettre en œuvre son plan d'action de données ouvertes et fasse rapport au Comité sur les progrès réalisés d'ici le 31 mars 2015. De plus, que le gouvernement du Canada fasse rapport au Comité sur la mise en œuvre de ses engagements par rapport à la Chartre du G8 sur les données ouvertes.

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement du Canada rende ses jeux de données disponibles gratuitement par défaut par le biais de son portail de données ouvertes.

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Canada examine la possibilité d'inclure les sociétés d'état fédérales dans la liste d'organisations visées par sa directive sur le gouvernement ouvert.

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement du Canada, dans sa directive sur le gouvernement ouvert, exige des ministères qu'ils publient un rapport annuel sur les progrès accomplis en vue de la diffusion de jeux de données sur le portail des données ouvertes.

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Canada, dans sa directive sur le gouvernement ouvert, exige des ministères qu'ils expliquent pour quelle raison ils n'ont pas diffusé un jeu de données particulier sur le portail des données ouvertes, et qu'ils publient cette explication dans leur inventaire de jeux de données.

RECOMMANDATION 6

Que le gouvernement du Canada continue de prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir la confidentialité des données, en ayant recours aux techniques les plus modernes, pour qu'aucun renseignement diffusé sur le portail de données ouvertes ne puisse être associé à une personne ou à une organisation précise. En outre, que le gouvernement du Canada envisage de demander à une

organisation indépendante de vérifier si toutes les précautions ont été prises pour garantir la confidentialité des données avant qu'elles ne soient diffusées sur le portail de données ouvertes du gouvernement fédéral.

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement du Canada prépare des lignes directrices pour ses fonctionnaires afin qu'ils soient capables de veiller à ce qu'aucun renseignement confidentiel ne soit révélé lors de la diffusion de jeux de données sur le portail de données ouvertes du gouvernement fédéral.

CHAPITRE TROIS : QUANTITÉ ET QUALITÉ

Les données contiendront toujours des erreurs; il faut donc les publier plus rapidement pour pouvoir en améliorer la qualité plus vite afin que les gouvernements prennent des décisions en se fondant sur des jeux de données plus fiables.

David Eaves, conseiller sur les données ouvertes

Le deuxième principe des données ouvertes, quantité et qualité, est axé sur la diffusion rapide de données ouvertes bien décrites et de grande qualité. Tout au long de l'étude du Comité, les témoins ont parlé de plusieurs façons par lesquelles le gouvernement pourrait accroître la quantité et la qualité de ses données ouvertes. Ces suggestions ont orienté les recommandations du Comité concernant les métadonnées normalisées et de grande qualité, et l'augmentation du nombre de données ouvertes du gouvernement.

A. Données ouvertes bien décrites

Les métadonnées sont les données qui décrivent le contenu d'un jeu de données. Elles décrivent le type d'informations contenues dans chaque champ d'un jeu de données. De l'avis de la [DPI du gouvernement du Canada](#), les métadonnées sont essentielles au potentiel des données ouvertes. Beaucoup de témoins ont convenu que la qualité des données ouvertes dépend grandement de leur bonne description. Plusieurs autres ont ajouté que les métadonnées sont importantes pour les utilisateurs afin que les données ouvertes de différents gouvernements soient comparables et interopérables.

Un obstacle à l'interopérabilité et à la comparaison des données ouvertes est l'absence de métadonnées normalisées pouvant faciliter l'intégration de jeux de données diffusés par différents gouvernements. Selon [Michael Chui](#), partenaire au McKinsey Global Institute, « [i]l faut aussi élaborer des normes afin de rendre les données de diverses sources comparables. Puis, il faut produire des métadonnées, des données sur les données, afin de rendre les données ouvertes plus utilisables. »

En vertu de ses obligations envers la Charte du G8 sur les données ouvertes, le gouvernement fédéral a participé à l'exercice de mappage des métadonnées du G8, exercice devant servir à normaliser, à l'échelle internationale, les descriptions de jeux de données ouvertes. Selon un [représentant du SCT](#), le travail se poursuit au Canada et dans les autres pays membres de l'OGP en vue de normaliser les métadonnées utilisées pour décrire les données ouvertes. [Il](#) a ajouté que plusieurs organisations non gouvernementales participent aussi à l'élaboration de ces normes, par exemple : Schema.org, la World Wide Web Foundation et l'Open Knowledge Foundation.

Du point de vue des normes techniques, la création de métadonnées uniformes ne va pas sans heurts. Chercheuse indépendante responsable d'évaluer les engagements du Canada envers l'OGP, [Mary Francoli](#), professeure adjointe à l'École de journalisme et communication de l'Université Carleton, a recueilli les commentaires d'utilisateurs du portail de données ouvertes du gouvernement fédéral afin de préparer son premier rapport d'étape. [M^{me} Francoli](#) a expliqué au Comité que, selon quelques intervenants, des métadonnées ont été supprimées de certains jeux de données par souci de normalisation et d'uniformité.

Plusieurs témoins ont convenu que plus de travail est nécessaire pour normaliser les métadonnées. Un [représentant du gouvernement de l'Ontario](#) a informé le Comité qu'actuellement « aucun ordre de gouvernement ne respecte une norme ou n'utilise une métadonnée précise ». Néanmoins, même si le travail sur la normalisation des métadonnées est long et fastidieux, [son collègue](#) a soutenu que les avantages sont énormes et que des métadonnées normalisées et communes pourraient permettre de réaliser des gains d'efficacités.

Outre les normes techniques, il faut également évaluer les normes politiques s'appliquant aux métadonnées. Ainsi, un [représentant de la Ville de Toronto](#) a mentionné que, « [l]orsqu'il est question de publier des données sur la pauvreté, il est nécessaire d'avoir un ensemble de métadonnées cohérent pour les différents ordres de gouvernement, et même les ministères au sein d'un gouvernement, qui définit tous ces indicateurs ». Cet exemple illustre l'argument voulant que les gouvernements devraient examiner s'ils ont besoin d'élaborer des politiques uniformes pour définir les indicateurs d'un thème particulier, afin qu'on puisse comparer les données provenant de divers gouvernements.

B. Données ouvertes de grande qualité

Selon la [DPI du gouvernement du Canada](#), les ministères possèdent une quantité phénoménale de données et de jeux de données qu'ils n'ont pas encore diffusés. Discutant du rôle de chaque ministère, [elle](#) a ajouté que « les ministères doivent être en mesure de maintenir et de garantir l'intégrité des données ».

La plupart des témoins étaient d'avis que le Canada s'en tire plutôt bien au chapitre des données ouvertes. Toutefois, [David Eaves](#), consultant sur les données ouvertes, a prévenu qu'il existe un danger à faire appel à des comparaisons internationales trop tôt. Selon [Lyne Da Sylva](#), professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information à l'Université de Montréal, parlant de la comparaison du Canada à d'autres pays, « [l]es situations [...] sont très variables, à la fois à l'égard du nombre de jeux de données et à l'égard d'une véritable ouverture ». [M. Deslauriers](#) s'est demandé si le volume de données ouvertes est réellement un gage d'utilité. En fait, certains témoins s'entendaient pour dire que le gouvernement fédéral devrait concentrer ses efforts sur la diffusion rapide de données ouvertes de grande qualité.

Les utilisateurs de données ouvertes ont leur part à faire pour définir la qualité des données. Ceci peut être partiellement relié aux données les plus demandées.

Plusieurs témoins ont donné leur opinion au Comité quant aux jeux de données les plus utiles. Ainsi, [Colin McKay](#), chef des Politiques publiques et relations gouvernementales chez Google, a déclaré : « Le gouvernement doit concentrer ses efforts à distinguer et à rendre accessible le genre de données qui intéresse le plus les utilisateurs et qui aura une incidence. » Il a ajouté que les jeux de données devraient être « bien structurés, lisibles par machine et mis à jour régulièrement ». Pour sa part, [Mark Gayler](#), stratège en matière de technologie chez Microsoft Canada, a expliqué que « [l]a plupart du temps, les données locales sont beaucoup plus pertinentes pour le citoyen ordinaire que, par exemple, les données sur les tendances nationales ».

Quant aux jeux de données les plus utiles, [John Pineau](#), directeur général de l'Institut forestier du Canada, a mentionné que la qualité des données sur les ressources naturelles, particulièrement la foresterie, est essentielle pour prendre de bonnes décisions tant pour l'économie que pour la protection des écosystèmes. [M. Mallett](#) a affirmé que les données géospatiales sont essentielles aux membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

À l'heure actuelle, le portail de données ouvertes du gouvernement fédéral renferme essentiellement des données géospatiales. En appui aux préoccupations des intervenants sur la diversité des jeux de données fédéraux, [M^{me} Franco](#)li a informé le Comité que « [le portail] comporte peu, voire aucun jeu de données sur plein d'autres sujets, comme l'assurance-emploi, la santé et les sujets liés à des segments particuliers de la population comme les aînés et les Autochtones ». En outre, certains fonctionnaires municipaux aimeraient avoir des données ouvertes du gouvernement fédéral sur les transports, l'environnement, la santé, les dépenses gouvernementales et les tendances socioéconomiques.

Plusieurs témoins étaient d'avis qu'il existe une demande de données ouvertes à une échelle plus désagrégée. [M. Mallett](#) a affirmé qu'on a aussi besoin de microdonnées à une échelle géographique ou sectorielle réduite. [M. Deslauriers](#), de la Ville de Québec, et [un représentant du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador](#) s'entendaient pour dire qu'il existe une demande pour des données ouvertes à une échelle locale ou par quartier. Selon un [représentant de la Ville de Toronto](#), « [n]ous avons besoin de données à des échelles géographiques plus restreintes. » [Il](#) a ajouté que « [n]ous aurons besoin de données sur les taux de chômage ou sur les soins de santé. Elles doivent être suffisamment détaillées pour être utiles aux villes qui font leur planification en fonction des quartiers. » [M. Mallett](#) a aussi mentionné qu'on a besoin de données prospectives ou de prévisions, mais il a admis qu'elles sont plus difficiles à obtenir. Par exemple, les agences et les ministères fédéraux possèdent des données prospectives, telles que des projections sur les professions et des prévisions sur la croissance économique.

C. Données liées ouvertes

On peut qualifier de statiques les jeux de données diffusés par le gouvernement fédéral sur son portail de données ouvertes. À titre d'exemple, [Renée Miller](#), professeure au Département d'informatique de l'Université de Toronto, a expliqué au Comité que le jeu de données du gouvernement fédéral sur les organismes de charité est un fichier statique

ou « fichier mort », qui n'a aucun lien vers d'autres données. Elle a ajouté que « [l]e fichier contient des renseignements sur l'argent fédéral que l'établissement [de charité] reçoit, mais pas sur le financement provincial, le financement privé, l'identité des organismes de financement privé ».

Plusieurs témoins ont proposé d'améliorer la qualité des données ouvertes du gouvernement au moyen de données liées ouvertes, en particulier de données provenant du public et d'organisations non gouvernementales. Selon [M^{me} Miller](#), les données liées ouvertes sont « déréférencables », ce qui signifie que les utilisateurs peuvent obtenir des renseignements importants et intéressants sur les données, y compris sur les liens avec d'autres données ou d'autres renseignements importants. [À son avis](#), « le portail des données ouvertes devrait adapter les principes des données dites "open link" ». Elle a expliqué que la technologie facilite l'établissement de liens entre les données.

L'externalisation ouverte est la pratique qui consiste à obtenir des services, des idées ou du contenu en sollicitant la contribution d'un vaste groupe de personnes, et particulièrement de la communauté des internautes. Quelques témoins ont suggéré que le public puisse contribuer aux données ouvertes du gouvernement. Selon [M^{me} Miller](#), le gouvernement fédéral devrait « chercher à déclencher le pouvoir sur la foule, c'est-à-dire créer des ensembles de données auxquels la communauté pourra contribuer ». [M. Gayler](#) a noté que du point de vue de l'externalisation ouverte, il est important d'avoir une rétroaction pour s'assurer que l'exactitude des données s'améliore rapidement et que la qualité des données s'accroît au fil du temps. Un [représentant du gouvernement de l'Ontario](#) a noté que « [p]lus les gens consultent les données, plus la qualité de celles-ci s'améliore ».

D'autres témoins ont exprimé des réserves quant à l'idée d'autoriser les utilisateurs à contribuer au portail de données ouvertes du gouvernement fédéral. Par exemple, [M. Eaves](#) a prévenu que « l'externalisation à grande échelle de la création de données engendre énormément de problèmes méthodologiques ». [Il](#) a expliqué qu'il faudra établir qui est responsable des données, surtout des jeux de données que le gouvernement utilise pour prendre des décisions, et il a [souligné](#) que le gouvernement fédéral a déjà un grand volume de données vérifiables qu'il peut utiliser.

Comme il a été dit précédemment, quelques témoins ont suggéré que les données ouvertes du gouvernement pourraient être complétées par des données provenant d'organisations non gouvernementales. Si le gouvernement fédéral établit des partenariats avec des sources commerciales de données, disait [M. Gayler](#), « toutes sortes de transformations deviennent possibles ». À titre d'exemple, selon un [représentant de la Ville de Toronto](#), « [l]e gouvernement fédéral est assis sur une mine d'or d'information en matière de santé grâce à l'Institut canadien d'information sur la santé ». [Il](#) a aussi mentionné que les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement seraient utiles si elles pouvaient être fournies à une échelle plus restreinte. [Il](#) a exhorté le gouvernement fédéral à évaluer la précision, la fréquence et la rapidité des données qu'il collecte et diffuse. Par exemple, le formulaire long du recensement était très important aux yeux de nombreux témoins.

En ce qui concerne les métadonnées, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour normaliser les métadonnées de tous les jeux de données de grande valeur énumérés dans la Charte du G8 sur les données ouvertes.

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement du Canada établisse des groupes de travail pour chaque secteur afin d'élaborer des normes sur les métadonnées.

En ce qui concerne la qualité des données ouvertes, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de ses ministères, agences et sociétés d'État, fournisse sur son portail de données ouvertes des données supplémentaires ventilées par groupe démographique, région géographique et par secteur industriel.

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour fournir des données à une échelle plus désagrégée au plan géographique et sectoriel.

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Canada publie des données prospectives, telles que des projections et des prévisions, sur son portail de données ouvertes.

CHAPITRE QUATRE : POSSIBILITÉ D'UTILISATION UNIVERSELLE

Il ne suffit pas de publier des données pour qu'elles soient nécessairement considérées comme un exemple par excellence de données ouvertes [...] [L]e principe des données ouvertes, c'est d'avoir des formats plus facilement réutilisables.

Lyne Da Sylva, professeure agrégée, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Le troisième principe des données ouvertes, utilisation universelle, vise la diffusion du plus grand nombre de données dans le plus grand nombre de formats possibles. Tout au long de l'étude du Comité, des témoins ont suggéré des façons d'améliorer les formats de données et les fonctions de recherche afin que les données ouvertes soient réellement utilisables par tous, des chercheurs et des universitaires aux membres du grand public. Ces commentaires ont inspiré les recommandations du Comité sur des façons dont le gouvernement pourrait rendre ses données ouvertes plus accessibles et plus utilisables.

A. Formats de données

Avant l'avènement des données ouvertes, le gouvernement fédéral publiait plusieurs sources de données. Toutefois, celles-ci n'étaient pas nécessairement présentées dans un format lisible par machine et étaient souvent protégées par des conditions de licence restrictives. Selon la [DPI du gouvernement du Canada](#), les données ouvertes permettent aux utilisateurs de chercher et de télécharger des données dans des formats lisibles par machine afin de pouvoir élaborer des programmes et des systèmes d'information qui peuvent manipuler les données et produire d'autres utilisations.

Un des obstacles à l'utilisation de données ouvertes est les restrictions imposées par les licences d'utilisation. À cet égard, l'élaboration d'une licence d'utilisation des données ouvertes est essentielle. Le gouvernement fédéral a publié sa licence d'utilisation des données ouvertes en juin 2013. Pour sa part, [M. Deslauriers](#) a expliqué que le gouvernement du Québec et les villes de Québec, de Gatineau, de Montréal et de Sherbrooke ont publié leur licence commune d'utilisation des données ouvertes en février 2014. Ces quatre villes et le gouvernement québécois ont aussi fusionné leurs portails de données ouvertes afin de créer un guichet unique. [M^{me} Miller](#) a signalé que les licences devraient être formulées de façon à permettre aux gouvernements de diffuser de l'information tout en demeurant propriétaires de l'information en question.

Selon un [représentant du SCT](#), même si les ministères et organismes fédéraux sont « propriétaires » des données, « [c]ertaines lois n'autorisent pas le partage des

données ». De son côté, [M^{me} Ubaldi](#) a déclaré qu'il y a aussi certaines restrictions du point de vue juridique qui concernent le partage de données dans le secteur public. [Elle](#) a expliqué que « [p]arfois, des groupes de données liées peuvent appuyer l'analyse des données, ce qui peut contribuer à relever des tendances pour l'amélioration des politiques et la prestation des services, mais il n'en demeure pas moins que certaines restrictions juridiques interdisent différents secteurs de l'administration à accéder à divers jeux de données. »

Certains témoins ont même proposé des changements législatifs. Par exemple, de l'avis de [M. Eaves](#), le Canada devrait penser à ses jeux de données essentiels chaque fois qu'il adopte une nouvelle loi, et répondre à la question suivante : « Quels sont les ensembles de données essentiels qui permettent la transparence, de sorte que le public puisse déterminer si la loi fonctionne? » De plus, [il](#) a recommandé au gouvernement fédéral de mettre à jour sa *Loi sur l'accès à l'information* afin d'obliger ses ministères à répondre aux demandes de données avec des jeux de données présentés dans un format lisible par machine.

Plusieurs témoins, y compris [M^{me} Ubaldi](#), pensent que les difficultés techniques que doivent surmonter les gouvernements en matière de données ouvertes incluent l'interopérabilité et l'intégration des données et les façons d'encourager l'établissement de liens entre les jeux de données qui seront diffusés en formats ouverts. Une [représentante du gouvernement du Nouveau-Brunswick](#) a déclaré que « [l']un des problèmes, c'est qu'aujourd'hui, les données existent dans le format de chaque gouvernement, et que très peu d'entre eux utilisent les normes internationales ». Pour sa part, un [représentant de la Ville d'Ottawa](#) a confié au Comité qu'« [i]l est difficile d'établir des formats de données communs pour des sujets en particulier à tous les ordres de gouvernement, et la raison est simple : dans bien des cas, on doit composer avec différents types de données ». Au sujet de ce manque de normalisation, [M. Sharma](#) pensait que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour normaliser les formats et les protocoles afin que les applications créées localement puissent être utiles à d'autres gouvernements, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Un [représentant du SCT](#) a expliqué que le gouvernement fédéral a intégré une échelle d'ouverture internationale sur son portail pour indiquer le degré d'ouverture des jeux de données. Cette échelle indique dans quelle mesure les données sont disponibles dans un format bien structuré et s'il faut un logiciel exclusif pour les lire. Les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays utilisent aussi cette échelle.

Le Comité a entendu plusieurs suggestions sur les formats les plus utiles pour la diffusion des données ouvertes. Selon [M. Chui](#), les formats de données devraient être lisibles par machine et bien que la plupart le soient déjà, « certaines formes de données sont plus faciles à utiliser [et] à traiter, comme les fichiers délimités par des virgules ».

De l'avis de quelques témoins, le meilleur format pour les données ouvertes est le Cadre de description des ressources (RDF). [M^{me} Da Sylva](#) a expliqué au Comité que le format RDF est le champion de la « réutilisabilité ». [Elle](#) a déclaré que le format RDF est très simple, mais aussi très structuré. Quoiqu'il soit difficile pour une personne d'écrire et

de lire ce format, il peut être facilement manipulé par un ordinateur. Comme l'a dit un [représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique](#), « le format RDF est très intéressant et très performant, parce qu'il peut créer des interfaces entre différents jeux de données ».

Les valeurs séparées à l'aide de virgule (CSV) sont un autre format très répandu. [M^{me} Da Sylva](#) estimait qu'il est très facile de produire des données dans le format CSV et qu'aucune barrière technologique ne l'empêche. En outre, le format CSV peut être facilement manipulé par un ordinateur et peut être converti en format RDF.

Du côté des pratiques exemplaires internationales, [M^{me} Da Sylva](#) a déclaré au Comité que le Royaume-Uni diffuse bon nombre de ses jeux de données en format RDF. D'autres gouvernements diffusent leurs documents sous forme d'images PDF compressées, qui ne constituent pas un format souhaitable pour les données ouvertes. [Elle](#) a signalé aussi que certaines données fédérales sont présentées dans des fichiers textes compressés (fichiers « ZIP »), ce qui n'est pas non plus souhaitable étant donné que les données ne sont pas structurées et qu'elles sont beaucoup plus difficiles à analyser au moyen d'un ordinateur. En ce qui concerne les progrès du gouvernement fédéral, le [président du Conseil du Trésor](#) a fait remarquer que l'harmonisation des formats de données se poursuit.

Certains témoins ont exprimé des inquiétudes quant à la convivialité des données ouvertes des gouvernements pour le grand public. Un [représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique](#) a dit que les données doivent être accessibles et utilisables. Selon [M^{me} Francoli](#), « [l]e format brut dans lequel des jeux de données sont diffusés privilégie en fait les scientifiques des données, qui ont une grande expertise en données brutes. Bien d'autres organisations non gouvernementales, par exemple, pourraient avoir grand avantage à utiliser les jeux de données mais ne le peuvent pas tout simplement par manque de ressources et d'expertise. » Un [représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique](#) a renchéri en disant qu'« [i]l est donc important de s'assurer que les utilisateurs ont accès aux données, d'une façon conviviale et adaptée à leurs besoins ». Selon [M^{me} Da Sylva](#), « [l]e site canadien est si énorme – on y trouve tant de choses – que cela peut prendre beaucoup de temps pour décider ce qui peut être utile ». En ce qui concerne la convivialité, un [représentant du gouvernement de l'Ontario](#) a suggéré que des outils de visualisation pourraient servir à corriger ce problème afin que l'information « soit plus facile à comprendre ».

B. Possibilité de trouver des données

Plusieurs témoins ont suggéré que le gouvernement fédéral mette au point une fonction de recherche fédérée, par l'entremise d'un moteur de recherche national, qui s'appliquerait aux données ouvertes des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Ce guichet unique faciliterait la recherche de données ouvertes sur des sujets précis provenant de tous les paliers de gouvernement au Canada. Un [représentant du gouvernement de l'Ontario](#) a déclaré que cette fonction « contribuerait à l'adoption et à l'utilisation des données ouvertes, puisqu'elle les rendrait plus accessibles ». Les représentants [du gouvernement de la Colombie-Britannique](#), [de la Ville de Toronto](#) et

[de la Ville d'Ottawa](#) étaient d'accord pour dire qu'il devrait y avoir une fonction de recherche fédérée pour les données ouvertes de gouvernements au Canada.

Une fonction de recherche fédérée permettrait également à chaque gouvernement ou administration de réaliser des économies d'échelle. Un [représentant du gouvernement de l'Ontario](#) a suggéré que les autres gouvernements pourraient collaborer et s'unir pour mettre au point un moteur de recherche commun. De cette façon, peu importe où sont les données, les utilisateurs pourraient effectuer des recherches dans les données gouvernementales fédérales, provinciales et municipales. Un [représentant de la ville d'Ottawa](#) était d'accord et a indiqué que le gouvernement fédéral pourrait prendre l'initiative de cet effort conjoint.

Le gouvernement fédéral est conscient de la valeur d'une fonction de recherche fédérée. La [DPI du gouvernement du Canada](#) a fait remarquer qu'« [i]l serait certainement très utile pour la société civile d'être capable d'utiliser des jeux de données provenant de partout au Canada sans rencontrer d'obstacles quant à leur utilisation ou à leurs modalités de licence ». Plus particulièrement, un [représentant du SCT](#) a expliqué que « dans nos collaborations internationales et dans notre collaboration nationale avec les provinces et les municipalités, nous avons découvert que c'est quelque chose qui est en demande chez les usagers [...] Ainsi, au cours des prochaines années, nous allons travailler à créer le plus de liens possible entre les différents portails ainsi qu'entre les différents accès de façon à permettre une navigation assez transparente entre ces sites. »

Par ailleurs, plusieurs témoins ont suggéré que les capacités de recherche soient élargies afin de permettre aux usagers d'effectuer des recherches par région géographique et par thème. Un [représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique](#) a admis qu'il faudrait améliorer la capacité de trouver des données sur les portails de données ouvertes. La [DPI du gouvernement du Canada](#) a indiqué au Comité que son ministère travaille à l'échelle internationale avec le Royaume-Uni pour développer les capacités de recherche.

C. Informer le public

Pour ce qui est d'informer le public de l'existence du portail de données ouvertes, la [DPI du gouvernement du Canada](#) a déclaré au Comité qu'il n'y a pas de budget publicitaire distinct pour l'initiative de données ouvertes du gouvernement fédéral. Toutefois, [elle](#) a affirmé que le portail de données ouvertes fait l'objet d'activités de promotion en ligne par l'entremise de consultations et de moteurs de recherche. Plusieurs témoins conviennent que le gouvernement fédéral devrait faire de la publicité à propos de son portail de données ouvertes, mais ils avaient plusieurs suggestions quant à la meilleure façon de s'y prendre.

Certains témoins ont suggéré que la démarche à prendre devrait dépendre des utilisateurs que le gouvernement cible. Par exemple, [M. Stirling](#) a dit que, au lieu de payer pour de la publicité, la meilleure façon de faire connaître le portail de données ouvertes serait d'envoyer des lettres à certains organismes de bienfaisance ou organisations de la société civile pour leur demander d'en informer leurs membres.

Plusieurs autres témoins ont convenu qu'il faudrait mettre l'accent sur la sensibilisation, la mobilisation et le dialogue. À leur avis, s'il peut compter sur un groupe mobilisé d'individus, le portail de données ouvertes pourrait devenir un outil beaucoup plus utile. À ce sujet, [Donald Lenihan](#), du Forum des politiques publiques, a mis l'accent sur l'importance de mobiliser le public, de le consulter au sujet des données publiques et de l'en informer. Pour sa part, [M^{me} Ubaldi](#) a dit « qu'il est important [...] de savoir ce qui existe avant que la publicité soit faite, et il est essentiel de fournir de l'information ». [Elle](#) a ajouté que « [c]ela touche les entreprises en tant qu'acteurs, mais il y a aussi d'autres groupes de la société qui sont parties prenantes. Il est donc essentiel d'informer et de mobiliser les gens. »

En ce qui concerne les formats de données et les licences, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement du Canada évalue s'il existe des restrictions dans la législation fédérale qui empêchent la diffusion de certains jeux de données sur son portail de données ouvertes, et envisage d'apporter des changements législatifs, si nécessaire. De plus, que le gouvernement du Canada considère les exigences relatives aux données ouvertes lors de l'introduction d'une nouvelle loi.

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement du Canada mette à jour sa *Loi sur l'accès à l'information* afin d'obliger les agences et ministères fédéraux à fournir des jeux de données présentés dans un format lisible par machine en réponse aux requêtes d'accès à l'information liées à des données.

RECOMMANDATION 15

Que le gouvernement du Canada intensifie ses efforts pour harmoniser les formats de données en consultant des tables rondes sectorielles, auxquelles participent les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux ainsi que d'autres intervenants.

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement du Canada continue d'accorder la priorité à la diffusion de jeux de données de grande valeur et qu'il en harmonise le format à celui de ses partenaires du G8.

RECOMMANDATION 17

Que le gouvernement du Canada mette ses politiques d'approvisionnement à jour pour exiger que les achats en technologie de l'information soutiennent les données ouvertes et qu'il inclue dans ces politiques une exigence à l'égard des formats de données, par

exemple RDF et CSV, afin d'appuyer la diffusion de données ouvertes en formats lisibles par machine.

Afin d'offrir un point d'accès unique aux données ouvertes du gouvernement du Canada, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 18

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, mette au point une fonction de recherche fédérée permettant aux utilisateurs d'accéder à des données ouvertes provenant des trois ordres gouvernementaux à partir d'un point d'accès unique.

Afin d'informer le public à propos du portail de données ouvertes du gouvernement fédéral, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 19

Que le gouvernement du Canada continue à promouvoir son portail de données ouvertes grâce à une promotion plus étendue envers le public.

CHAPITRE CINQ : DIFFUSION DE DONNÉES EN VUE D'UNE AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

Si vous voulez prendre de bonnes décisions, il vous faut de bons renseignements et la disponibilité des données rend ce facteur à la fois prometteur et important.

Don Lenihan, associé principal, Forum des politiques publiques

Le quatrième principe des données ouvertes, diffuser les données pour améliorer la gouvernance, prescrit au gouvernement de mettre ses compétences à profit et de faire preuve de transparence à l'égard de sa collecte de données, de ses normes et de ses mécanismes de publication. Plusieurs témoins ont rapporté que les données ouvertes pouvaient apporter de la valeur au gouvernement, notamment en améliorant sa gouvernance, en l'aidant à réaliser des économies et en stimulant la participation des citoyens.

A. Une meilleure gouvernance

La [DPI du gouvernement du Canada](#) a confié au Comité que « [n]ous croyons fermement que les données ouvertes aident au renforcement de la reddition de comptes et à la réalisation du programme du gouvernement ». En outre, plusieurs témoins ont aussi souligné l'importance des données ouvertes pour la bonne gouvernance. Par exemple, [M^{me} Ubaldi](#) a fait valoir que les données ouvertes créaient de la valeur, du point de vue de la gouvernance ou de la politique, parce qu'« on se bat pour accroître la transparence et la reddition de comptes des gouvernements ». [Elle](#) a plus tard ajouté que les données ouvertes ont « pour effet de changer la façon dont les gouvernements conçoivent diverses fonctions, qui vont de l'élaboration des politiques jusqu'à la prestation des services ».

Plusieurs témoins ont précisé que les données ouvertes n'étaient pas des produits finaux. On devrait plutôt les voir comme des éléments d'infrastructure de base, et les gouvernements devraient s'en servir pour prendre de meilleures décisions. Un [représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique](#) a déclaré que les utilisateurs voulaient que le gouvernement se serve de ses propres données pour signifier qu'il est prêt à améliorer les données. Un [représentant du gouvernement de l'Ontario](#) a fait remarquer que lorsque des fonctionnaires examinent des données ouvertes, ils sont en mesure de constater des anomalies ou des données manquantes, ce qui améliore la qualité des données. [MM. Sharma](#) et [McKay](#), représentants de l'industrie, ainsi que [Paul Baker](#), président-directeur général du Chicago Open Data Institute, ont tous laissé entendre que les données ouvertes contribueraient à accroître la productivité du gouvernement, notamment en augmentant le volume d'information mise à la disposition des fonctionnaires, en réduisant le chevauchement des tâches et en encourageant la

rétroaction du public. Un [représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique](#) a expliqué que les gouvernements se servent des données ouvertes « pour prendre des décisions sur leurs programmes et leurs politiques parce qu'ils veulent les fonder sur des données probantes, et ils les utilisent aussi dans leurs propres services, ce qui en améliore l'efficacité et en diminue les coûts pour le contribuable ».

En ce qui concerne les dépenses gouvernementales, une pratique exemplaire consiste à publier des données détaillées sur les dépenses. Au Royaume-Uni, le public a accès à toutes les données sur les dépenses de 500 £ (environ 913 \$ CA) et plus et peut les télécharger. Selon [M. Eaves](#), cela s'est avéré fort utile pour le public, mais plus encore pour les fonctionnaires de ce gouvernement.

B. Gains de productivité au gouvernement

Selon un [représentant du SCT](#), grâce à la valeur qui découle de l'amélioration de la gouvernance, « nous assistons à une meilleure collaboration pour la création d'ensembles de données répondant aux mandats multiples des différents ministères ». [Il](#) a expliqué que le gouvernement fédéral était allé chercher des gains de productivité dans sa gestion de données, parce qu'au lieu de les conserver et de les gérer dans plusieurs ministères, il les gérait à partir d'un seul endroit.

Plusieurs témoins ont rapporté que les fonctionnaires représentaient une portion considérable des utilisateurs de données ouvertes gouvernementales. [M. Eaves](#) a souligné qu'« en gros, 30 % des utilisateurs de ces portails sont des fonctionnaires qui ont rendu disponibles ces données ». C'est aussi l'avis d'un [représentant du gouvernement de l'Ontario](#), qui a fait valoir que « l'expérience nous a appris que les principaux utilisateurs des données du gouvernement sont les propres fonctionnaires de ce gouvernement. Viennent ensuite les fonctionnaires des autres gouvernements ». De son côté, un [représentant du SCT](#) a précisé que les employés provinciaux et municipaux utilisaient beaucoup les données ouvertes du gouvernement fédéral. De même, en ce qui concerne leur utilisation par les fonctionnaires fédéraux, [il](#) a laissé entendre qu'« un grand nombre de ministères utilisent des ensembles de données plus génériques, plus fondamentaux comme les données du recensement ou les données géospatiales, car [ces données] peuvent servir à augmenter les renseignements que [les ministères] possèdent déjà, à bien des égards ».

En fait, selon certains témoins, les données que le gouvernement crée sont surtout utiles aux personnes qui travaillent au gouvernement. [M. Eaves](#) a déclaré qu'« il se présente d'énormes possibilités pour façonner autrement les relations de travail des fonctionnaires entre eux et utiliser les données ouvertes pour grandement améliorer leur efficacité et leur productivité ». [Il](#) a expliqué qu'avant la création du portail sur les données ouvertes, si un fonctionnaire voulait accéder à un jeu de données particulières appartenant à un autre ministère, il devait sans doute passer par plusieurs niveaux d'approbation avant d'y parvenir. Avec les données ouvertes du gouvernement, il n'a plus cette barrière et peut accéder promptement aux données dont il a besoin. C'est pourquoi [M. Eaves](#) prétend qu'il existe une « possibilité, pour les données ouvertes, de contribuer

de façon spectaculaire à l'analyse et à la productivité » et que « les possibilités d'augmenter la productivité des fonctionnaires sont considérables ».

[M. Eaves](#) a fait remarquer que la transparence et les données ouvertes pouvaient aider le gouvernement à atteindre certains objectifs stratégiques. En se fondant sur un exemple venant des États-Unis, [il](#) a expliqué au Comité que « si vous avez pour objectif stratégique de diminuer les coûts des soins de santé, il semblerait que la publication des résultats de l'inspection des restaurants soit un bon moyen d'y parvenir ». Comme autre exemple, un [représentant du SCT](#) a indiqué que le portail de surveillance des sables bitumineux est une mesure conjointe entre Environnement Canada et le gouvernement de l'Alberta axé précisément sur les données ouvertes. Entre-temps, selon la [DPI du gouvernement du Canada](#), le partage d'information scientifique est très important sur le front international.

C. Mobiliser les citoyens

Pour ce qui est de déterminer la valeur des politiques canadiennes en matière de données ouvertes, [M. Eaves](#) estime important de se demander « [o]ù sont les facteurs de transparence du gouvernement, qui facilitent l'intelligence du gouvernement par les citoyens eux-mêmes, de sorte qu'ils s'engagent davantage dans le processus politique et contribuent de manière intéressante aux débats? » Selon [Ginny Dybenko](#), directrice générale du campus Stratford de l'Université de Waterloo, « le manque de participation citoyenne est le plus grand défi pour les gouvernements actuels ». [Elle](#) a ajouté : « Je vois les données ouvertes comme un outil très utile non seulement pour communiquer avec l'électorat, mais aussi pour sonder son opinion et obtenir ainsi sa participation aux affaires gouvernementales ».

Selon [M. Gayler](#), les données ouvertes ne sont pas une fin en soi; c'est plutôt « un outil qui sert surtout à favoriser l'engagement des citoyens et à les encourager à participer activement aux activités du gouvernement ». [Il](#) a ajouté qu'« il est important que le gouvernement fournisse un cadre pour encourager les parties à collaborer au partage et à la réutilisation des données ouvertes – par exemple, des partenariats public-privé – et surtout pour engager les segments de la population qui ne le sont pas encore et pour faire participer activement ces gens aux activités du gouvernement ». Selon [lui](#), « c'est la direction qu'on est en train de prendre : une augmentation des données disponibles, une technologie de plus en plus omniprésente, la mobilisation des citoyens et l'externalisation à grande échelle pour permettre au gouvernement d'intervenir en prenant des décisions plus éclairées ».

En ce qui concerne les données visant à améliorer la gouvernance, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 20

Que le gouvernement du Canada établisse des mesures de rendement pour évaluer la mise en œuvre de ses données ouvertes conformément aux engagements qu'il a pris dans le cadre de la Charte du G8 sur les données ouvertes et à sa participation au Partenariat

pour un gouvernement transparent, et qu'il inclue ces mesures de rendement dans les rapports ministériels sur les plans et les priorités ainsi que dans les rapports ministériels sur le rendement.

CHAPITRE SIX : DIFFUSION DE DONNÉES OUVERTES À DES FINS D'INNOVATION

J'estime que les données ouvertes facilitent l'activité économique. Les avantages viennent du fait que les gens pourront découvrir comment agir plus rapidement, à moindre coût ou avec de meilleurs résultats.

*Richard Stirling, directeur international,
Open Data Institute*

Le cinquième principe des données ouvertes, diffuser des données ouvertes pour stimuler l'innovation, prescrit au gouvernement de consulter les utilisateurs et d'autonomiser les générations d'innovateurs à venir. Plusieurs témoins ont confié au Comité que les données ouvertes pouvaient stimuler l'innovation et créer de la valeur de multiples façons.

A. Création de valeur

Aux dires de la [DPI du gouvernement du Canada](#), les données ouvertes sont un moteur clé de l'innovation. Au Canada, le gouvernement fédéral a récemment annoncé la création d'un Institut des données ouvertes, un partenariat public-privé situé à Waterloo (Ontario). [Joanne Bates](#), chargée de cours en politiques et stratégies en matière d'information à l'Université de Sheffield (Royaume-Uni), a vanté les mérites du modèle de l'Institut des données ouvertes. Selon [M. Stirling](#), les choses les plus dignes d'intérêt se produisent au carrefour entre les données ouvertes et les données fermées, ou entre les données ouvertes et les mégadonnées, ou encore entre les données ouvertes et les données personnelles. Toutefois, certains témoins ont fait remarquer que le manque de capital de risque au Canada pourrait freiner l'innovation.

De nombreux témoins s'entendaient pour dire que les données ouvertes créent de la valeur. [M^{me} Ubaldi](#) a expliqué qu'« il n'y a pas encore de données claires qui démontrent la valeur, et de nombreux exemples provenant de tous les ordres de gouvernement indiquent qu'il y a des changements dans l'interaction entre le gouvernement et la société pour la création de valeurs économiques et sociales ».

B. Ouvrir la voie à l'innovation

L'externalisation ouverte est l'une des façons dont on peut ouvrir la voie à l'innovation. Les gouvernements peuvent en effet mettre le pouvoir des masses à profit pour trouver une solution à un problème particulier. Plusieurs témoins s'entendent pour dire que les données ouvertes constituent une façon de résoudre divers enjeux gouvernementaux. [M. Sharma](#) a fait remarquer que le gouvernement des États-Unis se servait de l'externalisation ouverte à l'aide d'un site appelé [challenge.gov](#). La NASA et le

ministère de l'Énergie américain, entre autres, font appel à ce site. Le site publie des données permettant aux utilisateurs de trouver des solutions à des problèmes particuliers et au gouvernement de réaliser des économies. Un [représentant du SCT](#) a confirmé qu'à l'heure actuelle, le gouvernement du Canada n'avait pas de site Web pour l'externalisation ouverte.

La participation directe des utilisateurs constitue une autre façon d'ouvrir la voie à l'innovation. Selon [M. Gayler](#), un « appathon » – une compétition en vue de développer une application mobile ou basée sur le Web – « est un exemple très simple d'un changement culturel transformationnel qui peut être provoqué par le partage des données ouvertes ». [M^{me} Dybenko](#) abonde dans le même sens : « le plus important résultat sera la participation de la population, et surtout des jeunes, qui se sentent aujourd'hui déconnectés des processus gouvernementaux ».

Pour faire participer les jeunes, le gouvernement fédéral a récemment lancé l'Expérience des données ouvertes canadiennes 2014. Avec cet « appathon », le gouvernement souhaitait découvrir quels types d'applications les étudiants universitaires pouvaient développer à l'aide des données ouvertes du gouvernement fédéral. Plusieurs témoins ont trouvé l'expérience probante, puisqu'une centaine d'applications ont vu le jour.

C. Dialogue

Selon un [représentant du SCT](#), pour consulter le public, le gouvernement fédéral a travaillé avec diverses municipalités pour « communiquer avec les utilisateurs locaux, soit des entreprises locales, des établissements postsecondaires, des organisations de la société civile, ainsi que des représentants du gouvernement ». Parlant des Canadiens, la [DPI du gouvernement du Canada](#) a précisé : « Nous les invitons au moyen de consultations en ligne en leur posant des questions pendant une certaine période de temps. Nous leur demandons de nous répondre en nous soumettant leurs commentaires et leurs questions. » De même, le président du Conseil du Trésor s'est servi de tribunes de discussion en ligne et a établi un dialogue sur Twitter dans le cadre de plusieurs séances animées qui avaient été annoncées sur le site Web du SCT pour encourager la participation. Le président du Conseil du Trésor a aussi participé à une série de discussions ouvertes dans diverses municipalités canadiennes pour promouvoir les données ouvertes dans les différentes régions. Enfin, le gouvernement fédéral est en train d'élaborer son plan de consultation pour le deuxième volet de son plan d'action pour un gouvernement ouvert.

Au-delà des consultations publiques, [M^{me} Miller](#) a affirmé que « les données ouvertes équivalent à des flux d'information, qui ne peuvent pas être unidirectionnels. Si le flux va directement de l'État vers le public, rien n'incite le public à produire des choses intéressantes et créatives avec ces données ». [Elle](#) a ajouté que « la notion de données ouvertes consiste fondamentalement à créer des occasions de participation dans lesquelles les gens peuvent s'investir dans ces données et sont encouragés à en fournir aussi, à les améliorer et à leur trouver de nouveaux emplois. Je pense que cet investissement établit la confiance ».

D. Valeur économique

Les avantages économiques potentiels des données ouvertes intéressent particulièrement le Comité. Toutefois, comme le Comité l'a constaté, peu d'études ont été menées pour mesurer l'impact économique du libre accès à une plus grande quantité de renseignements. En fait, de nombreux témoins ont expliqué que cet impact était difficile à mesurer. La [DPI du gouvernement du Canada](#) a rapporté que le SCT ne suivait pas les résultats économiques des données ouvertes et qu'il était difficile de trouver de bons indicateurs de réussite. [M. McKay](#) a insisté sur le fait que la réussite serait difficile à mesurer, mais que les mesures viendraient en parallèle avec les possibilités.

Selon [M. Sharma](#), il y a quelques manières intangibles de mesurer le succès des portails gouvernementaux de données ouvertes, par exemple en analysant la participation aux « appathons » ou en comptant les jeux de données téléchargés à partir du portail de données ouvertes du gouvernement fédéral.

Le principal rapport sur l'impact économique des données ouvertes, mentionné par de nombreux témoins, a été publié par le McKinsey Global Institute. [M. Chui](#), auteur du rapport, a témoigné devant le Comité pour discuter de son contenu. Le rapport du McKinsey Global Institute, intitulé [Open data: Unlocking innovation and performance with liquid information](#), examine l'impact potentiel des données ouvertes sur sept secteurs : l'éducation; le transport; les produits de consommation; l'électricité, le pétrole et le gaz; les soins de santé; et les finances des consommateurs. Selon le rapport, les données ouvertes pourraient avoir un impact économique de 3,2 à 5,4 billions de dollars par année à l'échelle mondiale, pour ces sept secteurs uniquement. Les chercheurs ont choisi ces sept secteurs en raison de leur variété, parce qu'ils représentent un mélange de biens et de services, de secteur public et de secteur privé et un bon échantillon d'industries.

Le rapport du McKinsey Global Institute estime aussi que la valeur potentielle des données ouvertes se diviserait grosso modo entre les États-Unis (1,1 billion de dollars), l'Europe (900 milliards) et le reste du monde (1,7 billion). [M. Chui](#) a aussi reconnu qu'une estimation approximative de l'impact potentiel de la diffusion de données ouvertes au Canada (des gouvernements de tous les niveaux et du secteur privé) frôlerait les 100 milliards de dollars, en fonction du produit intérieur brut (PIB) du Canada par rapport à celui des États-Unis. Et, selon lui, les données ouvertes du gouvernement fédéral représentent une partie seulement de toutes les données ouvertes potentielles de l'économie canadienne. Il a ajouté qu'il ne s'agissait pas d'un impact direct sur le PIB, puisque plus de la moitié de l'impact se rapporte au surplus du consommateur, qui n'est pas compris dans le PIB¹.

1 Le surplus du consommateur est un concept économique mesurant la différence entre le prix qu'un consommateur est prêt à payer pour un produit ou service et le prix qu'il paye réellement. En créant des économies, les données ouvertes feraient baisser les prix, et entraîneraient donc une augmentation du surplus du consommateur.

Selon [M. Chui](#), le tiers de l'impact potentiel découle d'une combinaison de diverses sources de données ouvertes, ce qui pourrait aider les entreprises à se comparer les unes aux autres, à définir de nouveaux produits et services, à automatiser la prise de décision humaine et à segmenter les populations en vue d'adapter certains produits et services.

Certains témoins étaient sceptiques quant à l'ampleur de certaines estimations sur l'impact potentiel des données ouvertes. [M. Eaves](#), par exemple, a déclaré qu'il y avait un risque à exagérer les avantages économiques des données ouvertes. S'adressant aux membres du Comité, il les a invités « à prendre avec des pincettes les chiffres dont [ils prennent] connaissance et les explications proposées pour leur impact économique ».

Des témoins ont donné de multiples exemples de la façon dont les données ouvertes peuvent accroître la productivité, développer de nouveaux marchés et innover. Un [représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique](#) a parlé de la façon dont les données ouvertes peuvent créer de la valeur pour les étudiants et les chercheurs. Elles aident aussi les entreprises à prendre des décisions plus éclairées. [M. Baker](#) a donné quelques exemples des avantages économiques que peuvent en tirer certains secteurs, comme l'agriculture et la santé, qu'il s'agisse de produits liés aux données météorologiques ou d'innovations liées aux données génomiques. Quelques témoins ont donné l'exemple du transport, où les entreprises pouvaient tirer avantage des données ouvertes en prenant connaissance, en temps réel, des temps d'attente à la frontière, des congestions routières ou des travaux routiers. Ce pourrait être une façon de gagner du temps, d'économiser de l'argent et de réduire la pollution.

Comme autre exemple, [M. Eaves](#) a évoqué la réussite de l'Entente sur la forêt boréale canadienne, en soulignant que tout l'impact de cette Entente sur l'économie canadienne pourrait se chiffrer dans les milliards de dollars. Toujours selon [M. Eaves](#), « tout [le] projet s'appuie sur les données de l'État ». À propos de ce projet, [il](#) a déclaré que « les données ouvertes fédérales deviennent particulièrement précieuses et intéressantes par [...] l'économie qu'offre leur analyse ».

[M. Sharma](#) a expliqué que selon un [rapport](#) du Conseil des technologies de l'information et des communications, le nombre d'emplois canadiens dans l'économie des applications mobiles et basées sur le Web était de 64 100 en 2014. Les auteurs du rapport s'attendent à voir ce chiffre grimper à 110 000 d'ici 2019. Les entreprises canadiennes qui développent des applications devraient engendrer 1,7 milliard de dollars de revenus en 2014, 43 % de ces revenus provenant d'exportations (28 % des États-Unis et 15 % du reste du monde). Leurs revenus devraient atteindre 5,2 milliards de dollars d'ici 2019. Selon [M. Sharma](#), tous ces emplois et revenus ne dérivent pas uniquement de l'existence du portail de données ouvertes du gouvernement fédéral, mais celui-ci peut contribuer à faire croître cette industrie.

[M. Pineau](#), de l'Institut forestier du Canada, a mentionné qu'avoir de l'information et des données de qualité recueillies en collaboration permettait d'économiser du temps et de l'argent. [Il](#) a ajouté que l'on ne devrait pas voir l'acquisition de bonnes données comme une dépense, mais comme un investissement pour prendre de meilleures décisions. [M. Chui](#) a quant à lui exprimé l'opinion que le Canada devrait procéder à sa propre

analyse des avantages économiques possibles des données ouvertes au Canada et tenter de découvrir quelles données sont les plus susceptibles d'entraîner ces avantages.

Pour plusieurs témoins, il faut faire attention de ne pas accorder trop d'importance à la valeur économique. Selon [M^{me} Bates](#), « toute croissance économique n'est pas nécessairement une croissance positive » et n'a pas nécessairement des répercussions sociales positives. [Elle](#) a fait valoir que le fait d'accorder « la priorité aux données par rapport à d'autres aspects du processus démocratique contribuerait à donner plus d'influence à ceux qui en ont déjà et à enlever du pouvoir à ceux qui sont déjà socialement exclus ». Par exemple, [elle](#) a expliqué que les données météorologiques ouvertes sont très utiles pour les opérations de dérivés climatiques sur les marchés financiers. Toutefois, [elle](#) a fait remarquer que les données météorologiques ouvertes avaient « une incidence plus que douteuse sur les mesures d'atténuation du changement climatique puisque les entreprises achètent ces produits [dérivés] pour se protéger contre les répercussions financières des perturbations climatiques sur leurs entreprises ». Par conséquent, [elle](#) a affirmé que ces entreprises sont moins enclines à demander que l'on prenne des mesures pour atténuer les changements climatiques.

E. Valeur sociale

Le [président du Conseil du Trésor](#) a déclaré au Comité que « c'est très bien que les bureaucrates cherchent des moyens de créer de la richesse, mais cela ne suffit pas [...] la créativité du marché peut vraiment libérer [les données ouvertes] d'une façon qui créera de la richesse pour les Canadiens au cours des années à venir ». Selon un [représentant du SCT](#), le désir d'innover n'est pas forcément lié au désir de réaliser des profits. Aux dires de [M. Eaves](#), « l'immense majorité des données [du gouvernement fédéral] sont en fait destinées aux analystes des politiques, façonnées pour l'analyse et l'explication des phénomènes de société ou de la collectivité ».

Selon [M^{me} Ubaldi](#), les données ouvertes peuvent avoir une valeur sociale, notamment lorsqu'on permet aux citoyens de prendre des décisions mieux informées sur leur vie. [Elle](#) a ajouté que cela était lié à un type d'engagement différent; par exemple, à la participation à l'élaboration des politiques et à la prestation des services. En ce qui concerne la création d'une valeur sociale, [M^{me} Bates](#) a laissé entendre que lorsque les gouvernements prennent des décisions stratégiques, ils devraient réfléchir à ce qu'ils souhaitent obtenir avec les données ouvertes, puis réfléchir à tous les éléments stratégiques connexes qu'il faut mettre en place pour atteindre les objectifs. [M. Baker](#) a ajouté que certaines entreprises se servaient des données ouvertes pour le bien commun, par exemple en ce qui concerne les changements climatiques.

Pour ce qui est de la place qu'occupe le Canada par rapport à d'autres pays, [M^{me} Bates](#) a souligné qu'« en ce qui a trait aux répercussions sociales, ce qui comprend notamment la viabilité environnementale et l'inclusion des populations marginalisées dans l'établissement de politiques grâce à l'utilisation de données ouvertes gouvernementales, le Canada a une cote relativement faible ». Interrogés à propos de cette conclusion, quelques témoins ont expliqué que l'on pouvait créer de la valeur à l'aide de données ouvertes, mais ont avancé qu'il fallait aussi inclure d'autres groupes dans le dialogue.

Selon [M^{me} Ubaldi](#), « dans le cas de la valeur sociale, il existe de plus en plus d'exemples de la façon dont les données ouvertes ont permis d'accroître la participation et la mobilisation de segments de la société qui, autrement, n'auraient pas pris part au dialogue avec les gouvernements sur la prestation des services et l'élaboration de politiques ». De plus, un [représentant de la ville de Toronto](#) a fait remarquer que les groupes à risque que sont les aînés, les nouveaux immigrants et les jeunes, peuvent tirer profit des données ouvertes gouvernementales.

En ce qui concerne la diffusion de données à des fins d'innovation, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 21

Que le gouvernement du Canada crée un site Web d'externalisation ouverte où les ministères et organismes fédéraux pourront diffuser des jeux de données se rapportant à une question particulière et lancer des concours pour inviter le public à trouver des façons d'économiser relativement à cette question.

RECOMMANDATION 22

Que le gouvernement du Canada établisse des mesures de rendement en consultation avec des intervenants pour évaluer la réussite de son initiative sur les données ouvertes.

CHAPITRE SEPT : CONCLUSION

Le Comité est d'avis que les données ouvertes sont une initiative importante et que leur exploitation à l'échelle gouvernementale peut profiter aux Canadiens. Le Comité reconnaît que les données ouvertes sont une ressource, un matériau brut de l'ère numérique; c'est pourquoi il exhorte le gouvernement fédéral à maintenir ses engagements envers les données ouvertes au fur et à mesure que la quantité de données ouvertes se multipliera.

Le Comité reconnaît que l'initiative de données ouvertes du gouvernement fédéral exigera un changement de culture au sein du gouvernement. Les principes de la Charte du G8 sur les données ouvertes – les données ouvertes par défaut; la qualité et la quantité; la possibilité d'utilisation universelle; la diffusion en vue d'améliorer la gouvernance et la diffusion à des fins d'innovation – devraient orienter ce changement.

De l'avis de nombreux témoins, le Canada est parmi les chefs de file en matière de données ouvertes. Le Comité encourage le gouvernement fédéral à continuer d'innover et d'élaborer sa vision des données ouvertes au Canada. Il devrait ensuite, pour valoriser les données ouvertes, accroître sa collaboration et son harmonisation avec d'autres ordres de gouvernement, y compris avec ceux d'autres pays, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. Le Comité estime aussi que le fait d'appuyer le dialogue ouvert et d'encourager la participation étendue des citoyens devrait faire partie du mouvement des données ouvertes au Canada.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Canada continue de mettre en œuvre son plan d'action de données ouvertes et fasse rapport au Comité sur les progrès réalisés d'ici le 31 mars 2015. De plus, que le gouvernement du Canada fasse rapport au Comité sur la mise en œuvre de ses engagements par rapport à la Charte du G8 sur les données ouvertes..... 8

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement du Canada rende ses jeux de données disponibles gratuitement par défaut par le biais de son portail de données ouvertes. 8

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Canada examine la possibilité d'inclure les sociétés d'état fédérales dans la liste d'organisations visées par sa directive sur le gouvernement ouvert. 8

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement du Canada, dans sa directive sur le gouvernement ouvert, exige des ministères qu'ils publient un rapport annuel sur les progrès accomplis en vue de la diffusion de jeux de données sur le portail des données ouvertes. 8

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Canada, dans sa directive sur le gouvernement ouvert, exige des ministères qu'ils expliquent pour quelle raison ils n'ont pas diffusé un jeu de données particulier sur le portail des données ouvertes, et qu'ils publient cette explication dans leur inventaire de jeux de données. 8

RECOMMANDATION 6

Que le gouvernement du Canada continue de prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir la confidentialité des données, en ayant recours aux techniques les plus modernes, pour qu'aucun renseignement diffusé sur le portail de données ouvertes ne puisse être associé à une personne ou à une organisation précise. En outre, que le gouvernement du Canada envisage de demander à une organisation indépendante de vérifier si toutes les précautions ont été prises pour garantir la confidentialité des données avant qu'elles ne soient diffusées sur le portail de données ouvertes du gouvernement fédéral. 8

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement du Canada prépare des lignes directrices pour ses fonctionnaires afin qu'ils soient capables de veiller à ce qu'aucun renseignement confidentiel ne soit révélé lors de la diffusion de jeux de données sur le portail de données ouvertes du gouvernement fédéral..... 9

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour normaliser les métadonnées de tous les jeux de données de grande valeur énumérés dans la Charte du G8 sur les données ouvertes. 15

RECOMMANDATION 9 15

Que le gouvernement du Canada établisse des groupes de travail pour chaque secteur afin d'élaborer des normes sur les métadonnées..... 15

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de ses ministères, agences et sociétés d'État, fournisse sur son portail de données ouvertes des données supplémentaires ventilées par groupe démographique, région géographique et par secteur industriel. 15

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour fournir des données à une échelle plus désagrégée au plan géographique et sectoriel..... 15

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Canada publie des données prospectives, telles que des projections et des prévisions, sur son portail de données ouvertes..... 15

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement du Canada évalue s’il existe des restrictions dans la législation fédérale qui empêchent la diffusion de certains jeux de données sur son portail de données ouvertes, et envisage d’apporter des changements législatifs, si nécessaire. De plus, que le gouvernement du Canada considère les exigences relatives aux données ouvertes lors de l’introduction d’une nouvelle loi. 21

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement du Canada mette à jour sa *Loi sur l’accès à l’information* afin d’obliger les agences et ministères fédéraux à fournir des jeux de données présentés dans un format lisible par machine en réponse aux requêtes d’accès à l’information liées à des données..... 21

RECOMMANDATION 15

Que le gouvernement du Canada intensifie ses efforts pour harmoniser les formats de données en consultant des tables rondes sectorielles, auxquelles participent les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux ainsi que d’autres intervenants..... 21

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement du Canada continue d’accorder la priorité à la diffusion de jeux de données de grande valeur et qu’il en harmonise le format à celui de ses partenaires du G8. 21

RECOMMANDATION 17

Que le gouvernement du Canada mette ses politiques d’approvisionnement à jour pour exiger que les achats en technologie de l’information soutiennent les données ouvertes et qu’il inclue dans ces politiques une exigence à l’égard des formats de données, par exemple RDF et CSV, afin d’appuyer la diffusion de données ouvertes en formats lisibles par machine..... 21

RECOMMANDATION 18

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, mette au point une fonction de recherche fédérée permettant aux utilisateurs d’accéder à des données ouvertes provenant des trois ordres gouvernementaux à partir d’un point d’accès unique. 22

RECOMMANDATION 19

Que le gouvernement du Canada continue à promouvoir son portail de données ouvertes grâce à une promotion plus étendue envers le public. 22

RECOMMANDATION 20

Que le gouvernement du Canada établisse des mesures de rendement pour évaluer la mise en œuvre de ses données ouvertes conformément aux engagements qu’il a pris dans le cadre de la Charte du G8 sur les données ouvertes et à sa participation au Partenariat pour un gouvernement transparent, et qu’il inclue ces mesures de rendement dans les rapports ministériels sur les plans et les priorités ainsi que dans les rapports ministériels sur le rendement. 25

RECOMMANDATION 21

Que le gouvernement du Canada crée un site Web d’externalisation ouverte où les ministères et organismes fédéraux pourront diffuser des jeux de données se rapportant à une question particulière et lancer des concours pour inviter le public à trouver des façons d’économiser relativement à cette question. 32

RECOMMANDATION 22

Que le gouvernement du Canada établisse des mesures de rendement en consultation avec des intervenants pour évaluer la réussite de son initiative sur les données ouvertes. 32

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Secrétariat du Conseil du Trésor</p> <p>Corinne Charette, dirigeante principale de l'information du gouvernement du Canada</p> <p>Sylvain Latour, directeur, Secrétariat du gouvernement ouvert</p> <p>Stephen Walker, directeur principal, division de la gestion de l'information, Direction du dirigeant principal de l'information</p>	2014/03/04	13
<p>Google inc.</p> <p>Colin McKay, chef, politiques publiques et relations gouvernementales</p>	2014/04/01	17
<p>XMG Studio inc.</p> <p>Ray Sharma, fondateur</p>		
<p>À titre personnel</p> <p>David Eaves, conseiller sur les données ouvertes</p>	2014/04/03	18
<p>Microsoft Canada inc.</p> <p>Mark Gayler, stratège en matière de technologie, Secteur public de l'Ouest du Canada</p>		
<p>University of Toronto</p> <p>Renée J. Miller, professeure, Département d'informatique</p>		
<p>University of Waterloo</p> <p>Ginny Dybenko, directrice générale, Campus Stratford</p>		
<p>Fédération canadienne de l'entreprise indépendante</p> <p>Ted Mallett, vice-président et économiste en chef</p>	2014/04/08	19
<p>Institut forestier du Canada</p> <p>John Pineau, directeur général</p>		
<p>Open Data Institute</p> <p>Richard Stirling, directeur international</p>	2014/04/10	20
<p>Organisation de coopération et de développement économiques</p> <p>Barbara-Chiara Ubaldi, gestionnaire du projet de gouvernement électronique, Division de la réforme du secteur public, Direction de la gouvernance publique et du développement du territoire</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Université de Montréal</p> <p>Lyne Da Sylva, professeure agrégée, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information</p>	2014/04/10	20
<p>Université de Sheffield</p> <p>Joanne Bates, chargée de cours en politiques de l'information, École de l'information</p>		
<p>À titre personnel</p> <p>Don Lenihan, associé principal, Forum des politiques publiques</p>	2014/04/29	21
<p>Gouvernement de l'Ontario</p> <p>Marc Foulon, chef, gouvernement ouvert, Ministère des Services gouvernementaux</p> <p>Ron McKerlie, sous-ministre, gouvernement ouvert, Ministère des Services gouvernementaux</p>		
<p>Ville de Toronto</p> <p>Harvey Low, gestionnaire, unité de la recherche sociale, Division du développement social, des finances et de l'administration</p>		
<p>Ville d'Ottawa</p> <p>Robert Giggey, gestionnaire de programme, élaboration et conception du contenu, Service Ottawa</p>		
<p>Chicago Open Data Institute</p> <p>Paul Baker, président-directeur général</p>	2014/05/01	22
<p>McKinsey and Company</p> <p>Michael Chui, associé, McKinsey Global Institute</p>		
<p>Secrétariat du Conseil du Trésor</p> <p>L'hon. Tony Clement, Président du Conseil du Trésor</p> <p>Dave Adamson, co-dirigeant principal de l'information</p> <p>Corinne Charette, dirigeante principale de l'information du gouvernement du Canada</p> <p>Sylvain Latour, directeur, Secrétariat du gouvernement ouvert</p> <p>Stephen Walker, directeur principal, Division de la gestion de l'information, Direction du dirigeant principal de l'information</p>	2014/05/05	23
<p>Gouvernement de la Colombie-Britannique</p> <p>David Hume, directeur général, participation des citoyens, Communications gouvernementales et engagement public</p>	2014/05/08	24
<p>Gouvernement du Nouveau-Brunswick</p> <p>Diane Nadeau, stratège en chef de l'information, Bureau du chef du service de l'information</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>À titre personnel</p> <p>Denis Deslauriers, directeur du service des technologies de l'information et des télécommunications, Ville de Québec</p> <p>Mary Francoli, professeure adjointe, École de journalisme et communication, Université Carleton</p> <p>Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador</p> <p>Alton Hollett, sous-ministre adjoint, Direction de l'économie et de la statistique, ministère des Finances</p> <p>Ville de Montréal</p> <p>Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif et responsable des technologies de l'information, de la ville intelligente, de la réforme administrative et de la jeunesse</p> <p>Jean-Pierre Fortin, conseiller en planification et stratégie TI, Service des technologies de l'information</p>	2014/05/13	25
<p>Institut canadien d'information sur la santé</p> <p>Brent Diverty, vice-président, Programmes</p> <p>Michael Hunt, directeur, Dépenses de santé et initiatives stratégiques</p> <p>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</p> <p>Ümit Kiziltan, directeur général, Recherche et évaluation</p> <p>Ministère de la Santé</p> <p>Guylaine Montplaisir, dirigeante principale de l'information, Services de Gestion</p> <p>Ministère des Ressources naturelles</p> <p>Pierre Ferland, dirigeant principal de l'information, Direction du Dirigeant principal de l'information et de la sécurité</p> <p>Prashant Shukle, directeur général, Centre canadien de télédétection – Géomatique Canada, Secteur des sciences de la Terre</p> <p>Ministère des Transports</p> <p>Kash Ram, directeur général, Sécurité routière et règlements véhicules automobiles</p> <p>Richard Thivierge, directeur général, Architecture d'affaire et systèmes et co-dirigeant principal de l'information</p> <p>Statistique Canada</p> <p>Yves Béland, directeur général, Direction des opérations</p> <p>Bill Joyce, directeur, Direction des opérations</p>	2014/05/15	26

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Université de Montréal

Université de Sheffield

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 13, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 31 et 32](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Pierre-Luc Dusseault

